

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES **DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE** **SAISON 2026-2027**

La présente Annexe 5 du [District de Football de Loire-Atlantique](#) vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F., de la Ligue de Football des Pays de la Loire (L.F.P.L.).

PARTIE 1 – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GÉNÉRALE

Art.8.4 :	Retard dossier confirmation d'engagement et desiderata	35,00 €
Art.23 :	Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition libre	500,00 €
	Acompte pour un nouveau club engageant exclusivement des équipes en compétition entreprise	200,00 €
	Acompte pour un nouveau club engageant exclusivement des équipes en compétition futsal	150,00 €
	Acompte pour un nouveau club engageant exclusivement des équipes en compétition loisirs	100,00 €
Art.28 :	Cotisation annuelle des Clubs	140,00 €
Droits d'engagements :		
Championnats Régionaux :	R1 Masculin	135,00 €
	R2 Masculin	114,00 €
	R3 Masculin	93,00 €
	Régional 1 Féminin	93,00 €
	Régional 2 Féminin	72,50 €
	Championnat U18 Féminin Pays de la Loire	72,50 €
	Jeunes	72,50 €
	R1 Futsal	93,00 €
	R2 Futsal	72,50 €
	Championnat Régional 1 Féminin Futsal	31,00 €
	Futsal Jeunes	68,50 €
Championnats Départementaux :		
	D1/D2 Seniors Masculins	180,00 €
	D3/D4 Seniors Masculins	160,00 €
	D5 Seniors Masculins	140,00 €
	D1/D2 Seniors Féminins	100,00 €
	Seniors D3 Féminines	75,00 €
	Seniors D4 Féminines	55,00 €
	Seniors Foot à 8 Féminin Loisir	45,00 €
	U18/U17/U16/U15/U14 Masculins	18 € par phase
	U13 Elite Masculin	15 € par phase
	U13 Critérium Masculin	15 € par phase
	U12 Critérium Masculin	15 € par phase
	U18/U15 Féminins	18 € par phase
	U13 Critérium Féminin	12 € par phase
	Rassemblement U11 Masculin	6 € par phase
	Rassemblement U10 Masculin	6 € par phase
	Rassemblement U11 Féminin	6 € par phase
	Foot à 5 / Foot à 3	6 € par phase
	Championnat Futsal Masculin	65,00 €
	Championnat Football Entreprise	125,00 €
	Championnat Football Loisir	45,00 €
	Rencontres Vétérans	33,00 €
	Plateaux Foot en Marchant	0 €
Coupes Départementales :		
	Coupe du District "Albert Bauvineau"	75,00 €
	Challenge du District "Albert Charneau"	0 €
	Coupe Féminine Seniors	75,00 €
	Coupe U18 "Jean Olivier"	40,00 €
	Coupe U17 Masculins	40,00 €
	Coupe U15 - Intersport	40,00 €
	Challenge U15 Masculins	40,00 €
	Challenges U13 Masculins	30,00 €
	Challenges U12 Masculins	30,00 €
	Coupe U18 Féminines	40,00 €
	Coupes U15 Féminines (à 8 et à 11)	40,00 €
	Challenges/FF U13 Féminins	30,00 €
	Coupe Futsal Masculin	35,00 €
	Coupe Futsal Féminine	35,00 €
	Challenge Futsal U18 Masculin	30,00 €
	Challenge Futsal U18 Féminin	30,00 €
	Coupe du District Foot Entreprise "Jean-Yves Nouvel"	45,00 €
	Challenge du District Foot Entreprise	0 €
	Coupe Loisir	45,00 €
	Challenge Loisir	0 €
	Coupes Foot 5	35,00 €
Art.29 :	Frais administratif pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement bancaire mensuel	50€/mois
	Frais pour acte de prélèvement bancaire refusé – Compte bancaire du club non provisionné	20€/prélèvement refusé

Art.30 :	Amende par Licence Dirigeant Manquante	Double du prix de la licence
	Cumul de fonction joueur et dirigeant au cours d'une même rencontre	Double du prix de la licence

TITRE 2 - LA LICENCE

Art.78 :	Tarif des Licences	
	Libres, Féminines, Futsal, Football Entreprise	
	Vétérans, Seniors, U19, U18	30,30 €
	U17, U16, U15, U14, U13, U12	22,00 €
	U11, U10, U9, U8, U7, U6	20,00 €
	Football Loisirs – Futnet – Beach Soccer	30,30 €
	Dirigeant, Dirigeante	15,00 €
	Volontaire	15,00 €
	Educateur Fédéral, Animateur, Technique Régional	30,30 €
	Arbitre	30,30 €
	Membre Individuel	15,00 €
	Santé	10,00 €
	Football Handicap	Gratuite
	Joueur / Dirigeant dans le même club	Licence dirigeant gratuite
	Joueur / Educateur dans le même club	Licence éducateur gratuite
	Joueur / Animateur dans le même club	Licence animateur gratuite
	Duplicata toute catégorie	10,00 €
Art. 90 :	Droit de changement de club :	
	Libres, Futsal, Football Entreprise :	
	Vétérans, Seniors, U19, U18	84,00 €
	U17 à U12	47,00 €
	U11 à U6	Gratuit
	Féminines :	
	Vétérans, Seniors, U19, U18	47,00 €
	U17 à U12	Gratuit
	U11 à U6	Gratuit
	Arbitres de club à club	550,00 €
	<i>dont 200€ en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formation Initiale en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison du départ et saison suivante)</i>	

TITRE 3 – LES COMPÉTITIONS

Art.135 :	Refus de prêter son terrain	105,00 €
Art. 139 et 219 :	Non retour Feuille de match papier ou informatisée (FMI)	110,00 €
	Non retour Feuilles de plateaux/composition football animation (par document)	22,00 €
	Feuille incorrectement ou insuffisamment remplie (Art 139 alinéa 4)	22,00 €
	- Absence de délégué au match	16,00 €
	- Absence de responsable d'équipe	16,00 €
	- Absence signature	11,00 €
	- Non utilisation de la FMI	50,00 €
	- Non présentation de tablette pour la FMI	50,00 €
	- Non retour ou insuffisamment rempli "rapport d'échec FMI"	55,00 €
Art. 143 :	Réserves sur la réglementation des terrains	53,00 €
Art. 167 :	Participation en équipe inférieure pour :	
	Un club de N3	85,00 €
	Un club de R1	75,00 €
	Un club de R2	63,00 €
	Un club de R3	53,00 €
	Régionaux jeunes	53,00 €
	Un club de D1 et/ou D2	32,00 €
	Un club des autres divisions de District	21,00 €
Art.176 :	Match amical - Non-présentation, sur demande, de la Feuille de Match	16,00 €
	Match amical - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur d'un autre club (sans accord)	16,00 €
	Redevance tournois	67,00 €
	Match amical ou tournoi - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur non licencié	63,00 €
	Tournoi - Amende pour un club utilisant les services d'un joueur d'un autre club (sans accord)	220,00 €
	Tournoi - Absence de fourniture de feuille d'inscription ou de match	110,00 €
	Tournoi - Non respect des temps de jeu	55,00 €
	Tournoi - Non déclaration ou déclaration hors délais	110,00 €

TITRE 4 – PROCÉDURES - PÉNALITÉS

Art. 181:	Non réponse demande documents ou renseignements :	
	- par non réponse	110,00 €
	- par non réponse pour les commissions à caractère disciplinaire	110,00 €
	Non présence Assemblée Générale	cf. Statuts (article 12.1.3.)
	Non présence à une convocation devant une commission du District (non excusée au plus tard la veille)	
	Non présence réunions obligatoires (non excusée au plus tard la veille)	55,00 €
Art. 186 :	Réserves, frais de constitution de dossier	55,00 €
Art. 187 :	Réclamation	55,00 €
	Évocation	110,00 €
Art. 187 :	Fraude sur feuille de match	270,00 €
Art. 190 :	Frais d'appel réglementaire ou disciplinaire	270,00 €
	Décision d'appel reformée à l'avantage de l'appelant	135,00 €
	Annulation de la décision ou erreur administrative du Centre de Gestion	0,00 €
	Retrait d'appel moins de 48 h avant l'audience	135,00 €
Art. 207 :	Absence de rapport	110,00 €
	Absence non excusée	110,00 €
Art. 209 :	Absence non excusée en sélection	52,00 €

Art. 213 :	Non-respect de la catégorie d'âge, absence de surclassement, infractions aux règles de la mixité	25,00 €
Art. 215 :	Participation à plus d'une rencontre (minimum)	85,00 €
Art. 219 :	Refus de signature	82,00 €
Art. 221 :	Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	220,00 €

PARTIE 2 – RÈGLEMENTS SPECIAUX

TITRE 1 – LES RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS ET DES COUPES

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SENIORS MASCULINS ET FÉMININS

Art. 5	Refus d'accession hors délai	Droit engagement
Art. 5 f	Retard d'engagement	35,00 €
Art. 5 f	Retard envoi de desiderata	35,00 €
Art. 12	Exclusion, forfait général	Triple droit engagement
Art. 15	Non respect des délais Changements de date/horaire	26,00 €
	Retard du coup d'envoi pour des raisons administratives	21,00 €
Art. 16	Non respect des dispositions des installations sportives	42,00 €
Art. 21	Non respect numéros de maillots et/ou couleurs de maillots	Droit engagement
Art. 21 bis	Non respect marquage officiel	Droit engagement
Art. 25. 1	Absence de délégué au match	16,00 €
Art. 25. 3	Absence de responsable d'équipe	16,00 €
Art. 25	Absence de dirigeant majeur sur le banc	16,00 €
Art. 25	Match non débuté suite à défaut d'organisation	16,00 €
Art. 26	Equipe quittant le terrain avant le terme	42,00 €
	Forfait	
	1 ^{er} forfait partiel : avant l'activation de la procédure d'urgences	½ du Droit engagement
	1 ^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour(s) précédent la rencontre	Droit engagement
	1 ^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Droit engagement + 110 € au club adverse
	2 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Droit engagement
	2 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Droit engagement + 110 € au club adverse
	3 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Droit engagement
	3 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Droit engagement + 110 € au club adverse
	Dernière division :	
	4 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Droit engagement
	4 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Droit engagement + 110 € au club adverse
	5 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Droit engagement
	5 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Droit engagement + 110 € au club adverse
	Forfait général direct après le début des compétitions	Triple du droit engagement
Art. 28	Retard renvoi feuille de match (> 24 heures)	17,00 €
Art. 28	Retard renvoi feuille de match (> 5 jours)	34,00 €
Art. 32/33	Taux kilométrique	1,65 €
Art. 35	Transmission du résultat hors délai (après dimanche 20h)	17,00 €

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX JEUNES MASCULINS ET FÉMININS

Art. 5	Refus d'accession hors délai	Droit engagement
Art. 5 f	Retard d'engagement	35,00 €
Art. 5 f	Retard envoi de desiderata	35,00 €
Art. 12	Exclusion, forfait général	Triple droit engagement
Art. 15	Non respect des délais Changements de date/horaire	26,00 €
	Retard du coup d'envoi pour des raisons administratives	21,00 €
Art. 16	Non respect des dispositions des installations sportives	42,00 €
Art. 21	Non respect numéros de maillots et/ou couleurs de maillots	Droit engagement
Art. 21 bis	Non respect marquage officiel	Droit engagement
Art. 25. 1	Absence de délégué au match	16,00 €
Art. 25. 3	Absence de responsable d'équipe	16,00 €
Art. 25	Absence de dirigeant majeur sur le banc	16,00 €
Art. 25	Match non débuté suite à défaut d'organisation	16,00 €
Art. 26	Equipe quittant le terrain avant le terme	42,00 €
	Forfait	
	1 ^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour(s) précédent la rencontre	Droit engagement
	1 ^{er} forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Droit engagement + 110 € au club adverse
	2 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Double du droit engagement
	2 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Double du droit engagement + 110 € au club adverse
	3 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Triple du droit engagement
	3 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Triple du droit engagement + 110 € au club adverse
	Dernière division :	
	4 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Triple du droit engagement
	4 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Triple du droit engagement + 110 € au club adverse
	5 ^e forfait partiel : jour(s) précédent la rencontre	Triple du droit engagement
	5 ^e forfait partiel : en période de procédure d'urgences - jour de la rencontre	Triple du droit engagement + 110 € au club adverse
	Forfait général direct après le début des compétitions	Triple du droit engagement
Art. 28	Retard renvoi feuille de match (> 24 heures)	17,00 €
Art. 28	Retard renvoi feuille de match (> 5 jours)	34,00 €
Art. 32/33	Taux kilométrique	1,65 €
Art. 35	Transmission du résultat hors délai (après dimanche 20h)	17,00 €

COUPES DÉPARTEMENTALES

Art.7 :	Redevances Forfaitaires	
	Coupe du District "Albert Bauvineau" & Challenge du District "Albert Charneau"	25,00 €
	1/8 de finale	155,00 €
	¼ de finale	210,00 €
	½ finale et finale	260,00 €

STATUT ARBITRAGE

Art.12 :	Indemnité de match	38,00 €
	Indemnité kilométrique	0,446 €
Art.46 :	Sanction financière :	
	1 ^{ère} année d'infraction :	
	D1	120,00 €
	D2 et D3	90,00 €
	D4 et D5	60,00 €
	Championnat Foot Entreprise	36,00 €
	Championnat Futsal	36,00 €
	Autres Championnat Féminins	36,00 €
	Autres Divisions de District	36,00 €
	Clubs n'engageant que des équipes de Jeunes	36,00 €
	2 ^{ème} année d'infraction	amendes doublées
	3 ^{ème} année d'infraction	amendes triplées
	4 ^{ème} année d'infraction	amendes quadruplées

STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

Art.12, 13 et 14 :	Pénalités – non-désignation des éducateurs :	
	Equipe participant au(x) Championnat(s) :	
	Masculins Régional 1	170,00 €
	Masculins Régional 2	85,00 €
	Masculins Régional 3	50,00 €
	Masculins Départemental 1	30,00 €
	Féminins Régional 1	50,00 €
	Féminins Régional 2	30,00 €
	Masculins Futsal Régional 1	50,00 €
	Masculins Futsal Régional 2	30,00 €
	Féminins Futsal Régional 1	30,00 €
	Départementaux et Régionaux de Jeunes	20,00 €

DISCIPLINE

1 ^{er} avertissement disciplinaire	7,00 €
2 ^{ème} avertissement disciplinaire < 3 mois, match avec sursis	10,00 €
3 ^{ème} avertissement disciplinaire < 3 mois, match sans sursis	45,00 €
Exclusion ou autre suspension	62,00 €

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026